

---

Don de la commune de Monton de 167 chemises, des bas et 600 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don de la commune de Monton de 167 chemises, des bas et 600 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 439-440;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29500\\_t1\\_0439\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29500_t1_0439_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Gérard Bonvilain, cordonnier : 20 sols;  
 Jacques-Jos. Laurencin, de Fleurville : 10 liv.;  
 J. Garnier, off. mun. : 2 chemises;  
 Jos. Garnier, cordonnier : 3 liv.  
 Cl. Rebat : 30 sols;  
 Toussaint Moreau : 3 liv.;  
 Louis Guichon, vigneron : 30 sols;  
 Ant. Guichon, de Jean-de-Saône : 5 liv.;  
 Joachim Aleron, instituteur : un fusil et sa bayonnette qu'il a eu en combattant les rebelles de Lyon.

2°) *Faits par d'autres citoyens.*

Cl. Pichet, tonnelier : 50 sols;  
 Cl. Philippe : 30 sols;  
 Etienne, fils de P. Pichet, dit Caly : 1 chemise;  
 Nicolas Turissé : 1 chemise et 50 sols;  
 La veuve de Joseph, fils de Laurent Pichet :  
 1 chemise;  
 J. et Jos. Dumont : 2 chemises;  
 P. Philippe : 2 chemises et 7 liv. 10 sols;  
 Jacques Prinsard : 1 chemise;  
 Jos. Philippe : 1 chemise;  
 Etienne, fils de Fr. Pichet : 50 sols;  
 Fr. Blanc, vigneron : 20 sols;  
 Jos. Vassots : 50 sols;  
 Benoît Désert, vigneron : 30 sols;  
 Jos. Alamy : 15 sous;  
 Et. Chappuis : 1 chemise;  
 Benoît Aulas : 50 sols;  
 J. Bouchet : 45 sols;  
 Laurent Alamy : 30 sols;  
 La veuve d'Henry Janaud : 15 sous;  
 Louis Bertoux, vigneron : 40 sols;  
 Jacques Gerbaud, vigneron : 20 sols;  
 J. Pomerat : 1 chemise;  
 Jos. Létienne, tissier : 30 sols;  
 P. Pasquier, vigneron : 25 sols;  
 P. Pichet, ci-dev<sup>t</sup> manillier : 5 liv.;  
 J. Pelletier, tissier, 25 sols;  
 Jacques Dupuis, maçon : 15 sols;  
 Louis Blanc, maréchal et taillandier : 35 sols;  
 Cl. Mérat : 25 sols;  
 Jos. Gerbaud : 10 sols;  
 Et. Chapuis, vigneron à Choiseaux : 5 liv.;  
 La veuve Tissot : 5 sols;  
 Nicolas, fils d'Etienne Philippe : 50 sols;  
 Jos. Dijot, vigneron : 15 sols;  
 Benoît Clunet : 15 sols;  
 Gabriel Philippe : 10 sols;  
 Louis Pelisson, boucher : 50 sols;  
 Jos Bouraud : 25 sols.

*Récapitulation :*

58 chemises, 28 paires de souliers, 2 paires de guêtres, 2 paires de bas, 1 médaille d'argent ; 199 liv. 10 s. en assignats qui seront employés à l'achat de chemises et souliers pour nos braves frères d'armes qui combattent les tyrans; plus 1 fusil de calibre et sa bayonnette.

P. c. c. : MOREAU (*présid.*), ALERON, PICHET, BUGUER.

## 25

**Prevost de Bord, maréchal des logis en chef au 25<sup>e</sup> régiment de cavalerie, fait don de 50 liv. au premier soldat républicain qui fera une belle action en entrant dans Valenciennes, ou pendant le siège; il fait don également d'un jour de viande par décade pendant toute la guerre (1).**

[S. l., 20 germ. II] (2).

« Citoyen,

Tu trouveras ci-inclus, 50 liv. en deux billets de 25 que je fais don au premier soldat républicain qui fera une belle action en entrant dans Valenciennes, où durant le siège, je fais pareillement don à la patrie d'un jour de viande par décade tant que la guerre durera.

Pendant que le Comité de salut public s'occupe sans relâche à affermir notre liberté, le vrai soldat fait ici cent efforts pour terrasser ces vils satellites des tyrans, qui osent encore souiller une terre qui doit les engloutir; c'est avec la plus vive indignation qu'il apprend sans s'épouvanter, la trame ourdie que fomentent contre notre indivisible République, cette horde de conspirateurs qui siègeait parmi vous, et qui dévorait ses entrailles.

Ni paix, ni trêve aux tyrans, que le dernier porte sa tête sous le glaive de la justice, alors la République sera assise sur des bases inébranlables, et vous aurez bien mérité de la patrie, ça va déjà, ça ira mieux dans un mois. Vive la Montagne et la République. S. et F. »

PRÉVOST-DEBORD.

## 26

**La commune de Monton (3) a déposé à son district 167 chemises, des bas, et 600 liv. pour les frais de la guerre (4).**

[Monton, 15 germ. II. Au présid. de la Conv.] (5).

« Citoyen,

La commune de Monton mettra toujours au rang de ses devoirs les plus sacrés, celui de contribuer de toutes ses forces au bien de la République, et ce n'est que de cette manière qu'elle répondra aux calomnies dirigées contre elle.

Toute sa jeunesse se dispose à combattre et à vaincre les tyrans, cent cinquante hommes passent aujourd'hui la revue à Clermont. Nous t'invitons, Citoyen, à annoncer à l'Assemblée nationale que nous avons déposé à notre district 167 chemises, des bas, et la somme de 600 livres, pour les frais de la guerre. Tu vou-

(1) P.V., XXXV, 143 et 347. B<sup>in</sup>, 22 germ. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1252.

(2) C. 297, pl. 1025, p. 20.

(3) Et non Moutou.

(4) P.V., XXXV, 148. B<sup>in</sup>, 23 germ et 25 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1252; Débats, n° 569, p. 364 et 574, p. 439.

(5) C 297, pl. 1025, p. 19.

dras bien faire agréer cette offrande à la Convention et l'assurer de l'entier dévouement de nos concitoyens. Sois aussi l'interprète de nos sentiments; dis à la Convention que notre vœu est qu'elle reste à son poste jusqu'après l'anéantissement des ennemis de la liberté; dis-lui que ceux qui sous tes yeux ont vaincu les satellites de Precy se lèveront en masse pour couvrir la représentation nationale et écraser ses ennemis.

Pour toi, brave Montagnard, continue tes glorieux travaux, et reçois les assurances de la reconnaissance la plus grande comme la mieux méritée. Les cultivateurs, organes de leurs frères, ne savent te dire autre chose sinon qu'ils t'embrassent bien fraternellement. »

PAGNAT, LUZUY, BARBAT, BARBARINAGON  
[et 3 signatures illisibles].

## 27

Le commandant du bataillon de Meilhan, district de Marmande, a monté à ses frais un cavalier pris dans le sein de la société populaire; il a porté son emprunt à 1200 liv. qu'il a payé, et il l'offre en don patriotique (1).

## 28

La société populaire de Martigues écrit qu'elle a fait passer à nos frères des armées du Midi, 390 chemises, 17 paires de bas, 6 corsets, etc. (2).

[Martigues, s. d.] (3).

« Législateurs,

Nous avons reçu avec enthousiasme la loi du 14 frimaire, nous l'exécuterons avec cette religieuse exactitude que mettait Sparte à suivre les siennes. L'action nerveuse que vous venez de donner au gouvernement comprime par sa force les partisans de la royauté et du fédéralisme, tandis que le fer de la vengeance nationale frappe les têtes coupables. L'esprit de domination, de licence et de perfidie n'entravera plus désormais la marche de notre sainte Révolution.

Continuez vos salutaires travaux; donnez à la France cette mâle énergie qu'avoit Rome dans les beaux jours de la République; faites que ces âmes pusillanimes qui préfèrent encore un coupable repos aux élans excités par l'amour de la liberté, soient forcés de combattre pour son empire, et restez à votre poste jusques à ce que les despotes vaincus viennent demander la paix aux pieds de sa statue.

Epurez les mœurs par l'éducation nationale, que nos enfants apprennent en les pratiquant qu'on ne peut être heureux que par les vertus républicaines. Nous qui n'avons aujourd'hui que la patrie pour idole, les loix pour religion,

sçavons que le règne du mensonge est fini, que celui de la vertu commence et nous sommes certains que l'édifice dont vous avez si solidement posé les bases en excitant l'admiration de tous les peuples précipitera bientôt la ruine de leurs despotes. »

MARTIN (présid.), COSTE (secrét.), ICARD (secrét.).

P. S. — La Société a envoyé pour nos frères des armées du Midi 390 chemises, 17 paires [de] bas, 5 serviettes et plusieurs paquets de charpie, et elle s'occupe d'une nouvelle offrande.

## 29

Le comité de surveillance et révolutionnaire de Montivilliers adresse 88 livres de charpie; un second envoi succédera bientôt : il invite la Convention à rester à son poste (1).

## 30

La société populaire de Marck félicite la Convention, l'invite à rester à son poste; elle annonce que cette commune a envoyé au district toutes les dépouilles de son église, ainsi que cent soixante-dix-neuf chemises, quatre-vingt paires de bas et autres effets pour les défenseurs de la patrie (2).

[Marck, 4 pluvi. II] (3).

« Citoyens,

La commune de Marck, district de Calais, est la première de ce district où ses habitants se sont formés en Société populaire; et qu'à son exemple, les autres communes se sont aussi formées en Société.

Nous vous annonçons que cette commune est à la hauteur des circonstances; qu'elle n'a plus de prêtres dans son sein, qu'elle a envoyé les cloches et toute l'argenterie de son église, ainsi que le cuivre, au chef-lieu de district; fait des dons pour nos frères d'armes consistant en 179 chemises, 4 paires de draps, du charpie, deux habits uniforme, et environ 80 paires de bas de laine, neufs. Plus cette commune a célébré le 20 nivôse, une fête solennelle en mémoire de la prise de Toulon; plus de 1500 personnes formaient le cortège. Ce village n'est que de 2000 âmes, mais les communes voisines y ont assisté: le tout s'est passé avec l'accord et l'union qui doit régner parmi les républicains et avec toute la splendeur due au sujet de la fête.

La Société invite de tout son cœur la Convention à rester à son poste, et admire ses travaux, et rend mille grâces à nos législateurs de la sainte Constitution qu'ils ont décrété, laquelle fera le bonheur des peuples. S. et F. »

PAUCHET (présid.), GEORGET (vice-présid.).

(1) P.V., XXXV, 143. B<sup>in</sup>, 28 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1252

(2) P.V., XXXV, 143. B<sup>in</sup>, 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 25 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 300, pl. 1057, p. 24.

(1) P.V., XXXV, 143. B<sup>in</sup>, 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1252.

(2) P.V., XXXV, 143. B<sup>in</sup>, 25 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); et 28 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 572, p. 439.

(3) C 297, pl. 1025, p. 18.